



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN USAGE CONDITIONNEL

AVIS est par la présente donné par la soussignée, greffière adjointe, que lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal qui aura lieu à 18h00, le mardi 27 juillet 2021, sans la présence du public, à l'hôtel de Ville situé au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, le Conseil municipal prendra en considération la demande d'autorisation d'un usage conditionnel montrée ci-dessous.

Conformément à la loi ainsi qu'aux arrêtés ministériels et décrets en vigueur, toute procédure qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours à partir de la publication du présent avis.

a) 14, MONTÉE SAINT-REGIS – ZONE H-533 DÉLIMITÉE AU PLAN DE ZONAGE DU REGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1528-17

Demande d'usage conditionnel numéro 2021-00080 conformément aux dispositions du règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1534-17. La demande est présentée par madame Mélanie Gauthier et monsieur Daniel Plourde.

Nature et effet de la demande d'usage conditionnel demandée

Les requérants présentent une demande pour un usage conditionnel afin d'obtenir l'autorisation d'aménager un logement additionnel de 148 mètres carrés au rez-de-chaussée et à l'étage pour la propriété sise au 14, montée Saint-Régis.

La demande, si elle est accordée, aura pour effet de permettre l'aménagement d'un logement additionnel de 148 mètres carrés au rez-de-chaussée et à l'étage, et ce, pour toute la durée de son existence.

Le présent avis public remplace et abroge l'avis public publié le 2 juillet 2021 en regard de cette même demande d'autorisation pour un usage conditionnel.

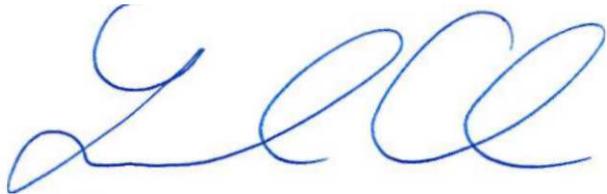
Toute personne intéressée à se faire entendre par le Conseil municipal relativement à ces demandes doit faire parvenir sa question ou son commentaire par écrit, soit par la poste à : Service des Affaires juridiques et greffe, Ville de Saint-Constant, 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant (Québec) J5A 0W6 ou par la chute à courrier de l'hôtel de ville ou encore par courriel à greffe@saint-constant.ca, pour une période de quinze (15) jours suivant la publication du présent avis, soit au plus tard le **22 juillet 2021 à 23h59.**

Vos questions et commentaires seront dès lors transmis au Conseil municipal avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de ces demandes.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et du développement économique au (450) 638-2010 poste 7223 durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 7 juillet 2021.



Me Linda Chau
Greffière adjointe